



Parc éolien Saint-Paul-de-Montminy inc.

3285, chemin Bedford
Montréal (Québec) H3S 1G5
Tél. : 514 737-1131
Télec. : 514 343-3124

Montréal, le 12 septembre 2025

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Mme Marie-Ève Fortin, présidente

M. Georges Lanmafankpotin, commissaire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

140, Grande Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy – Relocalisation de l'éolienne B5

Madame la Présidente,
Monsieur le Commissaire,

En tant que promoteurs du projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy (SPDM), Kruger Énergie et ses partenaires sont pleinement engagés dans une démarche constructive, rigoureuse et responsable afin de développer un projet exemplaire, autant sur les plans économique, énergétique, environnemental que social. Nos objectifs avec ce parc éolien ont toujours été les mêmes : maximiser les retombées positives pour la collectivité et répondre aux attentes et enjeux exprimés par le milieu pour atteindre la meilleure acceptabilité sociale possible, tout en satisfaisant les exigences du contrat conclu avec Hydro-Québec.

C'est d'ailleurs animés de cet esprit de collaboration, d'ouverture et de rigueur que nous avons participé aux travaux de la commission d'enquête que vous présidez.

Lors des audiences publiques tenues il y a quelques semaines, plusieurs résidents riverains ont exprimé des préoccupations quant au positionnement de l'éolienne B5 dans le secteur du lac Gosselin. Tel que mentionné lors des audiences, le promoteur poursuivait le dialogue avec les riverains préoccupés par son positionnement.

À la lumière des travaux de la Commission et dans l'objectif de favoriser une meilleure acceptabilité sociale du projet, Kruger Énergie a donc poursuivi son travail afin d'en compléter l'optimisation, incluant l'emplacement de l'éolienne B5, en réponse aux interventions de plusieurs riverains venus participer aux travaux. À l'occasion des audiences, nous avons indiqué à la Commission que pour les résidents du lac Gosselin inquiets pour leur quiétude et pour l'intégrité du paysage, des ajustements à deux des trois éoliennes visibles à partir de ce point de vue ont déjà été apportés.

Maintenant, dans un ultime geste destiné à rallier davantage les parties prenantes autour de notre projet, nous nous sommes engagés à nouveau dans une démarche visant à trouver une voie de passage acceptable. Voilà que tout dernièrement est apparue une nouvelle



opportunité : la possibilité de signer une option sur un lot forestier contigu qui n'était pas disponible au moment de notre campagne de signature d'option et qui permettrait de modifier l'emplacement de l'éolienne B5. Cette relocalisation représente un éloignement additionnel d'environ 3 km par rapport à l'emplacement initialement proposé. Évidemment, cette solution s'accompagne d'investissements supplémentaires de la part de l'initiateur, en raison du réaménagement de la configuration du projet, dont notamment la construction d'un chemin d'accès supplémentaire et divers ajustements au réseau collecteur.

C'est pourquoi, avant d'aller plus loin dans cette avenue, nous avons voulu nous assurer de bien cerner l'impact de ce nouvel emplacement sur les plans de la biodiversité, du climat sonore, des milieux humides et hydriques par rapport à l'endroit où se trouvait jusqu'à tout récemment l'éolienne B5. Suite aux analyses et études réalisées par nos consultants en environnement, il appert que ce déplacement entraînerait un empiètement additionnel de seulement 0,016 hectare en milieux humides et hydriques, ainsi qu'une emprise au sol supplémentaire d'environ 1,2 hectare. Ces impacts additionnels sont, de notre point de vue et de celui des riverains, largement compensés par l'augmentation générale de l'acceptabilité sociale du projet qui découle de ce déplacement.

C'est dans ce contexte que la décision a été prise, de concert avec les riverains, de déplacer l'éolienne B5. Nous transmettons d'ailleurs à la Commission et au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs les plans de site révisés et les nouvelles simulations. Vous serez ainsi en mesure d'apprécier ce nouvel effort et la détermination qui nous anime afin de concevoir le meilleur projet, efforts qui ont été salués par les riverains qui ont signifié leur appui face à ce déplacement.

Nous demeurons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Roy', is written over a horizontal line.

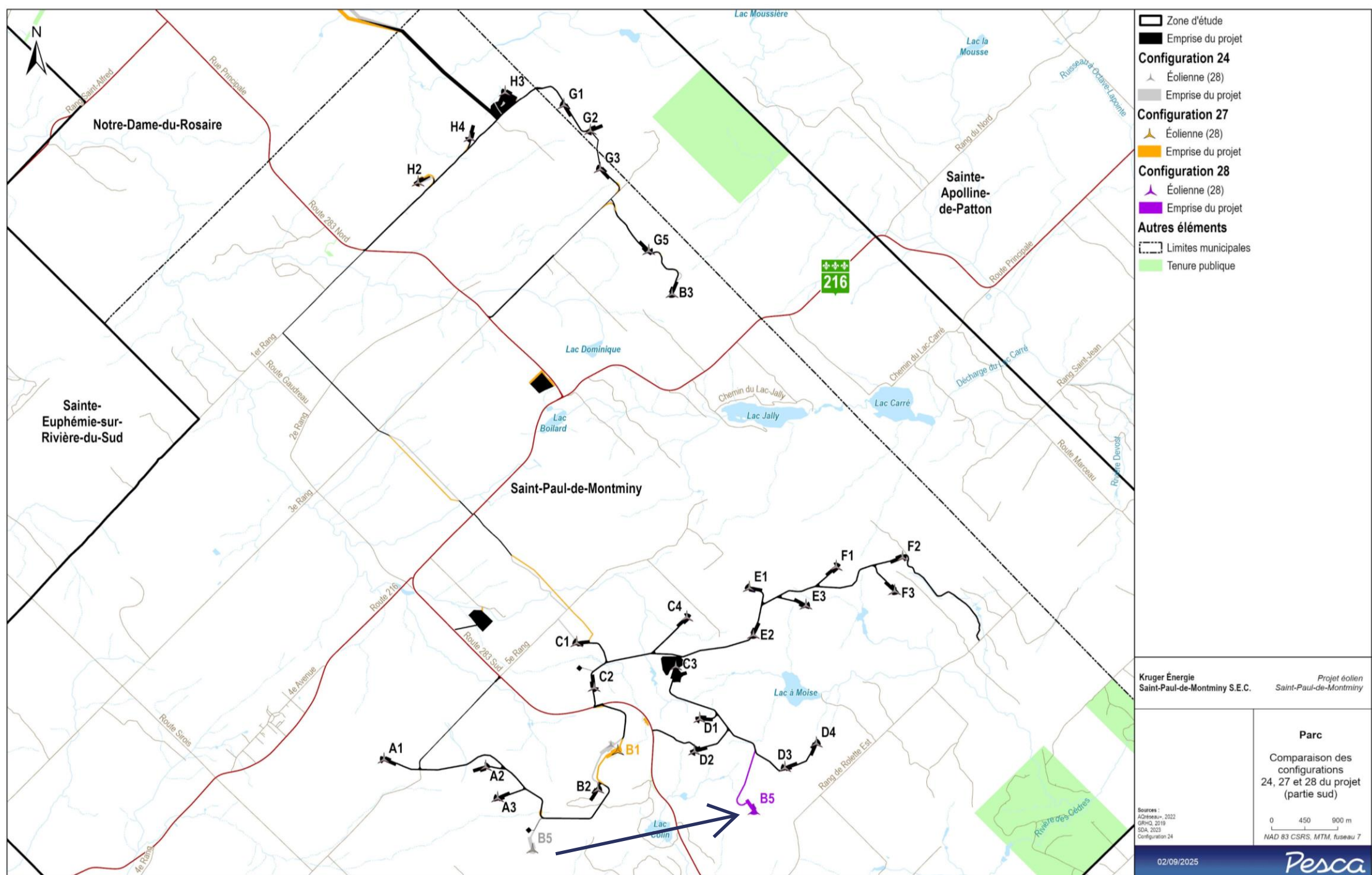
Jean Roy
Vice-président principal et chef de l'exploitation

cc : Michel Lagacé, président, Alliance de l'énergie de l'est



Pièces justificatives

Plan de configuration révisé et simulations



B5 – Analyse paysage – Lac Gosselin

Configuration 24



Configuration 28



B1 et B5 – Analyse paysage – Lac Colin

Configuration 24



Configuration 28



Configuration 28



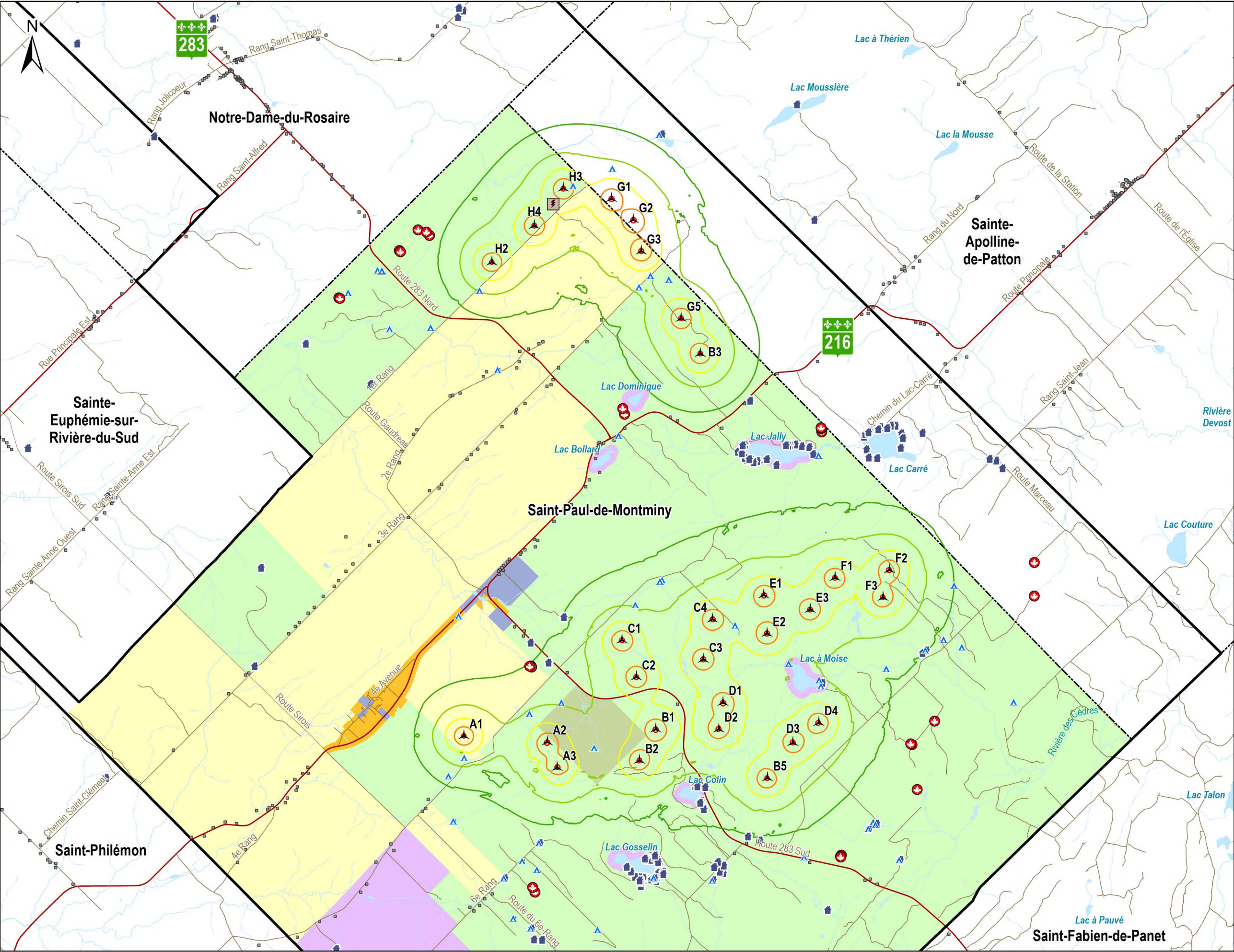
B5 – Analyse paysage – Route 216 Saint-Philémon

Configuration 24



Configuration 28





Zone d'étude

Éolienne (28)

Poste élévateur

Modélisation du climat sonore

35 dBA

40 dBA

45 dBA

50 dBA

55 dBA

Zonage municipal

Forêt

Conservation faunique

Agriculture

Villégiature

Services publics et privés, institutions, industrie et commerces

Habitation

Autres éléments

Autoroute, routes nationale et régionale

Chemin

Route collectrice

Bâtiment

Chalet

Camp forestier

Cabane à sucre

Limites municipales

Kruger Énergie
Saint-Paul-de-Montminy S.E.C.

Projet éolien
Saint-Paul-de-Montminy

Climat sonore

Modélisation du climat sonore
(configuration 28)

Sources :
Aqréseau+, 2022
GRHQ, 2019
SDA, 2023
Configuration 24

05701,100

m

NAD 83 CSRS, MTM, fuseau 7

02/09/2025

Pesca

N/Réf.: KGRSPDM_3746_Modelisation_ClimatSonore_L28_20250902